

PROJET DE LOI SUR L'ÉNERGIE

La transition énergétique vaudoise franchit une étape décisive

Vassilis Venizelos, conseiller d'Etat

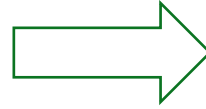
CONFÉRENCE DE PRESSE DU 19 SEPTEMBRE 2024

POURQUOI FAUT-IL UNE NOUVELLE LOI SUR L'ÉNERGIE ?



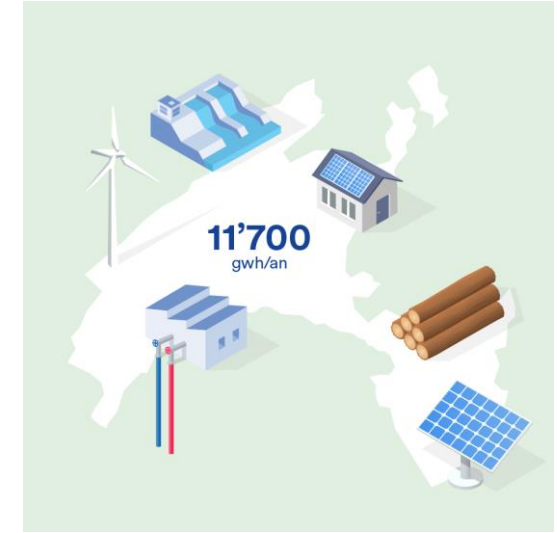
Sécuriser l'approvisionnement

- Le canton importe **84%** de son énergie



Assainir les bâtiments énergivores

- Bâtiment: moitié du fossile consommé dans le canton
- Près de **28'000** bâtiments énergivores



Développer les ressources locales

- Potentiel important qui représente plus de **90%** des besoins en chaleur et en électricité du canton

UNE LOI QUI A LES MOYENS DE SES AMBITIONS

Trois axes de la politique énergétique

- ✓ Sobriété
- ✓ Efficacité
- ✓ Développement des énergies renouvelables locales

Des moyens à la hauteur des enjeux

- Nouveaux instruments légaux
- Echéances
- Intensification des programmes de subventions
- Régimes de dérogations
- Accompagnement renforcé (guichet numérique, simplification administrative, formation, etc.)

6 MESURES PHARES

- 1. Assainissement des bâtiments énergivores** – Augmentation du taux de rénovation des bâtiments, en priorité les « passoires énergétiques » (catégories F et G), soit près de 28'000 bâtiments vaudois.
- 2. Fin des chauffages fossiles** – Remplacement des chauffages en fin de vie dans un délai de 20 ans après leur installation, actuellement responsables de 38% des émissions de gaz à effet de serre dans le canton.
- 3. Sobriété énergétique** – Lutte contre le gaspillage d'énergie, limitation de l'éclairage commercial et public, réduction de l'énergie grise des nouveaux bâtiments et programmes d'accompagnement.
- 4. Développement du solaire** – Couverture optimale des toitures par des installations photovoltaïques sur les nouvelles constructions, en cas de rénovation, et sur tous les bâtiments d'ici 2040.
- 5. Priorité aux énergies locales** – Valoriser le potentiel énergétique vaudois, notamment photovoltaïque et géothermique, en priorisant l'usage des énergies renouvelables disponibles localement.
- 6. Accompagnement renforcé** – Augmentation des subventions publiques, facilitations administratives, offensive de formation, conseils et régimes de dérogations.

Retours de consultation

- Large consultation publique
- Soutien aux principaux leviers de la loi
- Principaux retours:
 - Demandes de clarifications
 - Délais et proportionnalité
 - Accompagnement de l'Etat
- Adaptation du projet de loi



PRINCIPALES ADAPTATIONS À L'ISSUE DE LA CONSULTATION

Distinguer les types de propriétaires

Avant consultation

- Assainissement G → 2035
- Assainissement F → 2040

Après consultation

- Grands propriétaires F,G (> 750 m²) → 2035
- Petits propriétaires F,G (< 750 m²) → 2040

Fin des chauffages fossiles selon durée de vie

- Obligation de remplacement fixée à 2040

- Obligation de remplacement dans un délai de 20 ans (si l'installation est postérieure à 2020, le délai est donc allongé à 2046)

Renforcer le régime de dérogations et la proportionnalité de la mise en œuvre

- Dérogations en cas d'obstacles techniques, liés aux coûts ou à une mise en œuvre disproportionnée pour les propriétaires

- Nouvelle dérogation en cas de faible consommation
- Conventions d'objectifs pour les propriétaires de ≥ 3 bâtiments (dont communes)

PREMIÈRE ÉTAPE DE MISE EN ŒUVRE 2026-2032

Près de **800 millions** pour dynamiser la transition énergétique

- 100 millions/an en moyenne jusqu'à 2032
 - Subventions pour le bâtiment
 - Développement des énergies renouvelables
 - Programmes d'accompagnement, de formation et de sensibilisation (propriétaires, locataires, entreprises et communes)

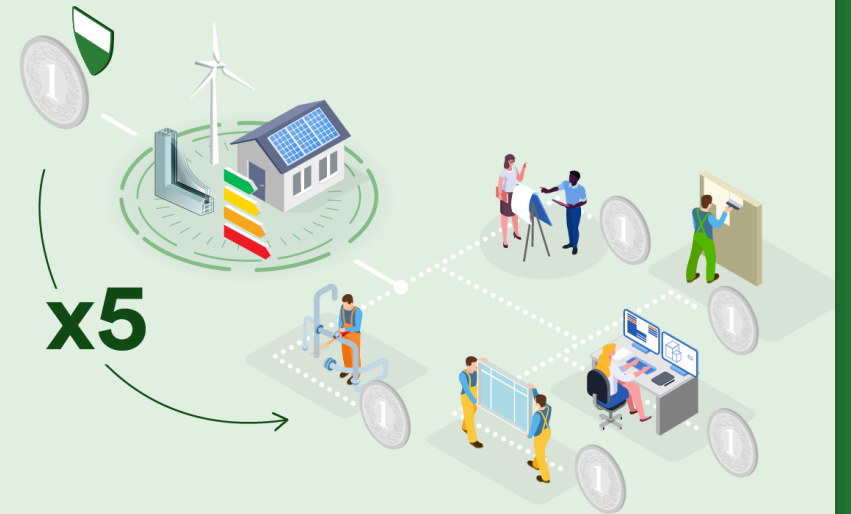
Mesures d'**accompagnement**

- Offensive de formation pour lutter contre la pénurie de main d'œuvre
- Guichet numérique
- Facilitation des procédures (simple devoir d'annonce pour panneaux solaires et pompe à chaleur, autres simplifications à l'étude)

Une opportunité pour le canton

- Bénéfices environnementaux, sociaux et économiques
- Qualité de vie
- Valorisation des filières locales et création d'emplois
- Stabilisation des prix de l'énergie
- Sécurisation de l'approvisionnement énergétique (limitation du risque de pénuries)
- Résilience et attractivité économique sur le long terme

Investir dans la transition,
c'est investir
dans l'économie locale



DES AMBITIONS CONCRÈTES

- Plus de 10'000 bâtiments rénovés (d'ici 2032)
- Décarbonation des systèmes de chauffage
- Le secteur du bâtiment vaudois émet 80% d'émissions de gaz à effet de serre en moins
- Le solaire couvre plus de la moitié de nos besoins en électricité
- L'énergie n'est plus gaspillée (éclairage commercial et public, etc...)
- Les consommateurs ont réduit leur facture énergétique
- Les ressources d'énergie renouvelable locales sont connues et utilisées
- La sobriété énergétique est intégrée dans tous les modes de production et de consommation vaudois



Merci de votre attention